

Commune de BOISMORAND
Compte rendu sommaire de la séance
Du 30 juin 2017

Dossier de l'église Saint-Vrain

Mr BERTALOT a présenté le projet de restauration du clos et couvert, et l'aménagement intérieur de l'église Saint-Vrain à Boismorand.

L'architecte en Chef des Monuments Historiques, « maître d'œuvre » a effectué un diagnostic de façon cohérente dans une programmation de travaux prioritaire

L'estimation prévisionnelle de ces travaux représenterait :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Lot n° 1 Maçonnerie | 151 868.50 € |
| • Lot n° 2 Restauration de sculpture | 7 820.00 € |
| • Lot n° 3 Charpente – Menuiserie | 71 282.00 € |
| • Lot n° 4 Couverture | 55 515.00 € |
| • Lot n° 5 Electricité | 10 550.00 € |

Après analyse, Il ressort que la restauration des vitraux n'apparaît pas dans le diagnostic. Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec M. MARTIN, architecte, pour approfondir le diagnostic et de lancer les dossiers de demandes de subventions.

Aménagement de la place du village

Une présentation est faite des projets d'aménagement de la place du village. Ces esquisses ont été réalisées par deux entreprises concurrentes. Suite aux diverses observations, le Conseil Municipal décide de réaliser l'aménagement en tenant compte des remarques formulées par les élus.

Dotation cantonale au titre du produit des amendes de police

Le Maire informe l'assemblée que nos deux projets dont l'un concerne l'aménagement de carrefour « Eclairage de sécurisation » et l'autre, la création « d'un chemin piétonnier » seraient potentiellement éligibles au titre du produit des amendes de police.

Le coût de ces travaux représente :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| « Eclairage de sécurisation » | HT 5985 € |
| « Chemin piétonnier » | HT 5830 € |

Le Maire propose de solliciter une subvention de 50 % pour chaque dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** ces deux dossiers à savoir l'éclairage de sécurisation (5 985 € HT) et le chemin piétonnier (5 830 € HT)
- ✓ **Sollicite** l'aide du Conseil Départementale au titre du produit des amendes de police pour les deux projets au taux de 50 % chacun représentant la somme totale 5 908 euros
- ✓ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et effectuer toutes les démarches administratives relatives à ces dossiers
- ✓ **S'engage** à effectuer les travaux dès la répartition des crédits afférents à la dotation cantonale
- ✓ **Dits** que les crédits sont inscrits au budget 2017

Nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission culture à la Communauté des Communes Giennoises

Le Conseil Municipal nomme :

- Madame AMBROIS Françoise déléguée titulaire en remplacement de Madame DUPRE Annabelle
- et Madame PERRON Véronique déléguée suppléante

Admission en Non –Valeur – créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal prend connaissance des taxes et produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Décide d'admettre** en non-valeur la somme de 474.97 euros –
Compte 6541

Décision modificative n° 1

L'assemblée adopte à l'unanimité la DM n° 1 qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAI) et le Fonds Unifié Logement (FUL)

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable

Travaux à envisager :

En limite de propriété, le mur situé entre la Petite Puisaye et Mr SIMON, menace de s'effondrer. Un devis est en cours

L'arrêt de car situé « allée des Perdrix » près de la RD56, va être réaménagé afin de sécuriser cette plateforme

Emploi saisonnier :

La commune a recruté un étudiant pour remplacer les agents d'entretien en congés, du 17 juillet au 11 août 2017.

A Boismorand, le 03 juillet 2017